

Commune de
Mévoisins

Eure-et-Loir

7, rue de la République - 28130 Mévoisins - Tél : 02 37 32 34 10 / Fax : 02 37 32 46 22 - commune-mevoisins@wanadoo.fr

Plan Local d'Urbanisme 1ère révision



ANNEXES SANITAIRES NOTICE TECHNIQUE

8.1

- ▶ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 1er juillet 2016
- ▶ Arrêt du projet le 20 décembre 2017
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 4 juin au 4 juillet 2018
- ▶ 1ère révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 18 octobre 2018

PHASE :

Approbation

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil communautaire
des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
du 18 octobre 2018
approuvant
la 1ère révision du plan local d'urbanisme
de la commune de Mévoisins

La Présidente,

Notice technique

Eau potable

Alimentation en eau potable

Le SIP de la région de Soulaire assure l'alimentation en eau potable de ses communes à partir de trois sites de production :

- Le captage du Bout d'Anguy sur Jouy (identifiant BSS n°BSS00TUZK)
- Le forage des Martels F2 sur Saint-Piat (identifiant BSS n°BSS00TVBS)
- Le captage de la Petite butte sur Soulaire (identifiant BSS n°BSS00TVAA)

Le forage des Martels F1, fermé depuis 2014 n'est plus utilisé. En revanche, ce forage possède un arrêté de DUP du 19/11/1981 validant les périmètres de protection et leurs servitudes.

De plus, le syndicat terminera au premier semestre 2018 des travaux de sécurisation qui ont consisté à raccorder Martels F2 et la Petite butte.

Il existe des périmètres de protection sur le forage Martels 2 de Saint-Piat, ces derniers ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2017 (n°ARS-AEP-2017-09-01).

Le nombre d'habitants desservis au 1^{er} janvier 2017 par le S.I.E était de 1793 (population légale définie par le décret du 31.12.2016), dont 649 habitants sur la commune de Mévoisins.

La consommation en eau pour l'année 2017 a été de 22 768m³ pour la seule commune de Mévoisins.

Qualité des eaux distribuées

Assurer la distribution d'une eau de qualité à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative est un enjeu majeur. C'est un des objectifs du Plan National Santé Environnement (PNSE) et de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

En application du code de la santé publique, les services déconcentrés de l'Etat, assurent le contrôle sanitaire régulier de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les résultats des analyses montrent que le SIE de Saint-Piat / Mévoisins délivre une eau d'alimentation conforme à la réglementation et aux limites et références de qualité pour les paramètres mesurés (conformité bactériologique et physico-chimique).

L'eau délivrée est de bonne conformité bactériologique, mais doit néanmoins faire l'objet de contrôle régulier afin d'éviter les contaminations occasionnelles.

On mesurait en 2017, une teneur moyenne en nitrate dans les eaux distribuées d'environ 33 mg/l. Sachant que la directive européenne du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a fixé à 50 mg/l la concentration maximale admissible en nitrates. Cette limite est reprise par le code de la santé publique.

En ce qui concerne la teneur maximale en pesticides, les eaux distribuées ne présentent pas de risques reconnus puisqu'elles contiennent moins de 0.1 µg/l de produits phytosanitaires.

Néanmoins, il apparaît que le forage Martels 2 présente des problèmes de solvants.

Commune de prélèvement	MEVOISINS
Installation	SIE DE ST PIAT MEVOISINS
Service public de distribution	SIE DE ST PIAT-MEVOISINS
Responsable de distribution	SIE DE ST PIAT-MEVOISINS
Maitre d'ouvrage	SIE DE ST PIAT-MEVOISINS

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	54 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	42 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,04 mg/LCl2		
Chlore total *	0,05 mg/LCl2		
Conductivité à 25°C	548 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Nitrates (en NO3)	32,8 mg/L	≤ 50 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'eau *	7,2 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	0,12 NFU		≤ 2 NFU
pH *	7,40 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
pH	7,60 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH

Assainissement

Assainissement collectif :

Le syndicat intercommunal des eaux de Saint-Piat/Mévoisins a construit, en 2003, sa propre station d'épuration. Il la gère en régie. Elle est située dans le lit majeur de l'Eure, au lieu-dit Le Hasay sur la commune de Mévoisins, en bordure de la limite communale de Saint-Piat.

Depuis juillet 2006, cette station d'épuration permet de traiter les effluents de 830 habitants des hameaux de Changé, Grogneul, mais aussi des bourgs de Saint-Piat et Mévoisins. Le traitement des effluents s'effectue par boues activées. Elle a une capacité de 2 500 Equivalents Habitants.

Un réseau d'assainissement collectif est en cours de réalisation par tranches successives. La Tranche 1 est d'ores et déjà mise en place. Elle concerne principalement le centre-bourg.

Sur l'ensemble de la commune, les canalisations sont soit de type gravitaire Ø200, soit en réseau ramifié sous pression. L'ensemble du centre-bourg est en canalisation gravitaire Ø200. Le hameau de Chimay et la sente de la Couture sont en réseau ramifié sous pression.

La gestion des eaux pluviales s'effectue grâce à un fossé principal longeant la route départementale 19.2 qui donne naissance à un réseau de fossés entre cette route et la rivière de l'Eure. Ils ont pour exutoire la rivière.

De plus, les eaux pluviales du lotissement de Chimay sont évacuées par une buse Ø300 vers la rivière, par le fossé longeant la sente du Lavoir.

Le nombre d'abonnés au service public de l'eau était au 1^{er} janvier 2017 de 301 dont 172 raccordés au réseau public d'assainissement. Le volume d'eau assainie pour l'année 2017 était de 12 060m³.

Assainissement non collectif (ANC) :

En l'absence de réseau collectif, les constructions admises devront être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur. La filière d'assainissement devra être déterminée par une étude spécifique à la parcelle.

Un diagnostic des installations existantes a été réalisé par l'ancienne Communauté de Communes des Terrasses et vallées de Maintenon entre décembre 2011 et février 2013.

La collecte et le traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Mévoisins relèvent de la compétence de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France

La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois par semaine pour toutes les communes, exceptée pour les communes de Maintenon et Nogent-le-Roi qui ont une seconde collecte. La collecte est effectuée par la société Brangeon.

La fréquence de la collecte sélective est d'une fois tous les quinze jours pour toutes les communes.

A Mévoisins, la collecte des poubelles pour les ordures ménagères a lieu chaque vendredi et la collecte des poubelles de tri sélectif, un vendredi sur deux.

La collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte vise à extraire la fraction sèche des ordures ménagères (emballages en carton, briques alimentaires, journaux, etc). La collecte fait l'objet d'une conteneurisation en bacs avec un compartiment unique pour les emballages légers et les journaux-magazines.

La collecte en apport volontaire du verre s'effectue dans des colonnes situées à la station d'épuration.

La collecte en apport volontaire des déchets végétaux a été mise en place fin juillet 2001 afin de diminuer la collecte de ces déchets dans les ordures ménagères. Cette collecte est effectuée deux fois par semaine de mars à décembre, et une fois par semaine en janvier et février. A Mévoisins, les bacs se situent à la station d'épuration.

La collecte des encombrants au porte à porte s'effectue par délégation de service public et sur appel téléphonique. Ce service est réservé aux personnes ne pouvant se déplacer en déchèterie (personnes handicapées ou âgées, personnes ne disposant pas de véhicules permettant de transporter le type d'encombrant).

Les habitants de Mévoisins peuvent se rendre dans l'un des quatre déchèteries :

- Déchèterie de Pierres,
- Déchèterie de Droue-sur-Drouette
- Déchèterie de Bailleau-Armenonville,
- Déchèterie de Nogent le Roi

Depuis l'ouverture des déchèteries, les volumes collectés augmentent régulièrement. Le tonnage collecté annuellement est supérieur aux quantités issues du porte à porte. Elles sont devenues des étapes indispensables à la gestion globale des déchets ménagers.

La gestion des collectes (sélectives, ordures ménagères), ainsi que la prestation de collecte des bacs d'apports volontaires du verre, des papiers et des déchets verts en apport volontaire, sont déléguées par contrat à la société VEOLIA-SOCCOIM. La collecte des encombrants, à la demande, est également effectuée par VEOLIA-PROPRETE une fois par mois.

L'usine d'incinération et le centre de tri sont gérés par délégation de service public (VALORYELE et SETRI, groupe Lyonnaise des Eaux).

La gestion en régie des quatre déchèteries a été confiée au SITREVA.

La gestion du parc d'éco-poubelles et du parc d'OMR poubelle est effectuée en régie.